

## 52 - Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2013

**Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur** : Dans le cadre des plans de gestion des forêts communales de Chailluz, d'Aglans et des collines, le programme des travaux à exécuter en 2013 a été établi par l'Office National des Forêts et la Direction des Espaces Verts.

Dans les forêts de Chailluz, d'Aglans et des Buis, les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière consistent principalement en le dégagement et le dépressage des régénérations naturelles, le regarnis en plantation, des tailles de formation sur feuillus précieux, l'élagage de pénétration, la création ou l'entretien des cloisonnements, l'arrachage de ronces, l'entretien des chemins forestiers.

Les parcelles concernées par ces travaux sont :

- en forêt de Chailluz : parcelles n° 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 13, 14, 16, 22, 24, 30, 31, 43, 45, 46, 47, 62, 66, 68, 76, 82, 88, 90, 100, 102, 104, 105, 108, 109, 111, 114, 119, 124, 128, 129, 132, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 154, 155, 156, 159, 161, 163, 164, 172, 175, 176, 177

- au bois d'Aglans : parcelles n° 17, 32, 33, 35, 36, 39 (partie Sud)

- sur les collines :

- . Bregille : entretien du périmètre et élagage au niveau du parcours sportif
- . Chapelle des Buis : parcelle 323.

Les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière seront confiés :

- aux entreprises privées pour un montant estimé à 15 000 € HT,
- à la régie municipale pour environ 9 000 heures de travail.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le programme de travaux de gestion forestière pour l'année 2013.

«**M. LE MAIRE** : Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver le programme de travaux proposé.

*Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.*